

## Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2007 : 20h00

Présidence : Luc Ciocca.

Le Président ouvre la séance.

Effectif du conseil : 73 conseillers. Excusés : 20. Présents : 48.

Absents non excusés: 5.

M. Monachon Georges-Aimé est démissionnaire.

L'ordre du jour adopté à l'unanimité est le suivant :

### Ordre du jour :

- 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2007.**
- 2. Assermentation des nouveaux membres.**
- 3. Communications de la municipalité.**
- 4. Acquisition d'une centrifugeuse pour traiter les boues de la STEP.**
- 5. Budget 2008.**
- 6. Divers et propositions individuelles.**

- 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2007.**

Après lecture, le procès-verbal du conseil du 29 octobre 2007 est adopté à l'unanimité.

- 2. Assermentation de nouveaux membres.**

Personne n'a demandé à être assermenté.

- 3. Communications de la Municipalité.**

M. Marc-Etienne Blanc indique qu'à fin octobre il y a eu un dégât à la prise d'eau du mur du battoir : les dommages sont importants. Selon toute vraisemblance un utilisateur a oublié d'enlever le tuyau avant son départ. L'utilisateur distrait peut s'annoncer, il sera le bienvenu. Si personne ne s'annonce, un devis sera demandé et la réparation sera effectuée aux frais des contribuables.

M. Miedinger, notre syndic, donne des informations concernant les moments forts du mois de décembre et précise quelques points concernant l'élection complémentaire à la Municipalité.

- 4. Acquisition d'une centrifugeuse pour traiter les boues de la STEP.**

Le rapport de la commission ad hoc concernant cet objet est lu par son rapporteur, M. Yves Bornick. Il y est notamment relevé que dès octobre 2008 nous serons dans l'obligation d'éliminer nos boues d'épuration autrement que par épandage sur les sols agricoles. La proposition de la Municipalité d'acquérir une centrifugeuse en commun avec des communes voisines permettrait de sécher sur place nos boues et d'économiser sur les coûts de transport. Cette centrifugeuse serait financée au pro rata des habitants des communes concernées, son entretien supporté par les communes au pro rata du volume de boues traitées par chacune d'elles. Compte tenu des alternatives proposées, l'acquisition d'une centrifugeuse représente la solution la plus économique. La commission estime qu'il serait plus réaliste de tabler sur une durée de vie de la centrifugeuse de 10 ans au lieu des 15 ans initialement estimés. La commission demande au Conseil d'accepter le préavis municipal et que le prix d'acquisition de la centrifugeuse soit négocié au mieux avec le fournisseur.

Le rapport de la Commission des finances sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Jean-Philippe Buffat. Il est relevé que cette machine d'un coût total de Fr. 270'000.- serait achetée en co-propriété avec d'autres communes, soit Orzens, Oppens, Essertines, Cronay, Villars-Mendraz, Sottens, Peney-le-Jorat, Croy, Premier, Juriens, Romainmôtier et Bretonnière. La Commission estime que la proposition de la Municipalité est judicieuse et qu'elle est intéressante tant sur un plan économique que sur un plan écologique, mais pense que l'achat doit être amorti sur 10 ans et non sur 15 ans comme le propose la Municipalité. La Commission est favorable à cet achat sous réserve de l'accord de l'ensemble des autres communes pressenties pour celui-ci. En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'une centrifugeuse mobile pour les boues de notre STEP.

M. Marc-Etienne Blanc présente le préavis Municipal. Il relève que ce projet est à l'étude depuis 4 ans et que si l'on a pu obtenir un délai au 31 décembre 2008, l'Etat ne nous laisse pas d'autre choix que celui de renoncer à épandre les boues d'épuration sur les sols agricoles. Plusieurs solutions ont été

étudiées, celle consistant à acquérir une centrifugeuse mobile en copropriété avec des communes voisines est celle qui regroupe le plus d'avantages, tous points de vue confondus. Le système prévu fonctionne comme installation fixe à Yvonand, à la pleine satisfaction des propriétaires. La commune de Vaulion s'est déclarée intéressée par le projet, on est en attente des réponses des autres communes. Des négociations sur le prix ont eu lieu dernièrement, aboutissant à la garantie du prix de 2007 malgré le fait que les cours des métaux soient à la hausse.

Le Président, ouvre la discussion. Suite aux questions de MM Jean-François Buffat et Alain Roy, M. Blanc donne les indications complémentaires suivantes :

- Il est prévu que chaque commune qui souhaite disposer de la centrifugeuse s'occupe de son acheminement vers le lieu de traitement.
- 2 personnes formées par commune et 1 remplaçant permettent d'assurer le bon fonctionnement de l'installation.
- Il est important que soit dans l'équipe une personne de la commune connaissant bien les boues et les problématiques y afférentes.
- Un entretien annuel est prévu pour un montant annuel de Fr. 4'200.-, assuré par un technicien d'entreprise connaissant la machine.

Il est procédé au vote. La question soumise aux Conseillers est : « Acceptez-vous le préavis Municipal concernant l'achat d'une centrifugeuse mobile et d'octroyer le crédit de Fr. 41'540.- correspondant à cet achat ? »

Le préavis Municipal est accepté à l'unanimité.

M. Miedinger remercie MM Marc-Etienne Blanc et Paul Ferrari qui ont travaillé à cette solution qui est la meilleure possible.

## 5. Budget 2008

Le rapport de la Commission des finances sur le budget 2008 est lu par son rapporteur, M. Pierre Favez. Il est notamment relevé que :

- Le remboursement de Holdigaz de Fr. 96'000.- pour 2007 est passé en transitoire et sera intégré aux comptes 2008.
- Il n'y a pas de dépenses spéciales prévues.
- Sans tenir compte du montant de l'achat de la centrifugeuse, un excédent de charges de Fr 32'300.- est prévu.

Inquiète quant à la situation des finances communales, la Commission des finances estime que se pose la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de réaliser de l'immobilier, par exemple la forge, à la condition expresse que le montant de la vente soit intégralement utilisé au remboursement de dettes et non affecté à de nouveaux investissements. En conclusion, la commission des finances demande à la Municipalité de rester vigilante sur les dépenses et aux membres du conseil général d'accepter le préavis municipal sur le budget 2008 tel que présenté.

Le syndic détaille la position de la Municipalité sur ce budget 2008. Il indique notamment que :

- Le budget tel que présenté correspond à un budget de fonctionnement simple.
- Le déficit annoncé, compte tenu d'un taux à 67 était de fr. 166'000.-. Avec un taux à 79, on a finalement économisé Fr. 13'000.- sur le déficit prévu.
- Le déficit réel prévu compte tenu du remboursement de Holdigaz s'élève à fr. 32'298.-.
- Ce remboursement devrait être utilisé pour amortir la conduite de gaz, dans ces conditions ce ne sera pas le cas.
- Le montant de l'amortissement s'élève à Fr. 30'000.-
- Le retour de la péréquation en 2009 sera utilisé en amortissement du réseau Holdigaz.

M. Patrick Vallotton demande un complément d'information sur le compte 17.

Il est indiqué que le montant pour le sport s'élève à fr. 13'000.-. Fr. 7'800.- correspondent à l'entretien, il y a Fr. 3'127.- correspondant à la location et au droit de superficie. Enfin, le salaire de l'employé pour ce poste s'élève à Fr. 2'000.-. Le bail échoit en 2014.

M. Ciocca procède au vote. Le budget est adopté à l'unanimité.

Le syndic exprime sa satisfaction et indique que tout sera fait pour respecter ce budget. Il précise encore que nous vivons en démocratie selon des règles strictement définies, et que dès lors il incombe au législatif de décider, de dicter à l'exécutif ce qu'il doit faire. La Municipalité peut toutefois faire des propositions.

#### **6. Divers et propositions individuelles.**

Monsieur Patrick Vallotton demande à la Municipalité d'ouvrir la déchèterie sur de plus grandes plages horaires que ce n'est le cas actuellement. Il lui est répondu que ce n'est pas possible, car la déchèterie est surveillée durant les heures d'ouverture car ainsi on obtient un meilleur prix pour les déchets.

M. Alfred Buffat demande si, quand bien même « la commune n'a plus de sous », la possibilité de détourner les eaux qui viennent inonder Vuarrengel durant l'été a été étudiée. M. Marc-Etienne Blanc répond que la situation est à l'étude.

M. Pierre-Yves Thonney, rappelant qu'un budget a été voté pour la réfection de l'Auberge communale, pense qu'il serait intéressant d'avoir des chiffres sur la fréquentation de l'établissement notamment.

Le syndic répond qu'il y a une location fonction du chiffre d'affaires, et que dès lors ces informations nous parviendront via le loyer. En outre, il reste des travaux à effectuer, en particulier les chenaux.

Monsieur Jean-François Buffat s'étonne qu'il n'y ait pas eu de vote sur la proposition de la commission des finances que l'amortissement de la centrifugeuse soit effectué sur 10 ans.

M. Ciocca précise que, dans la mesure où aucun amendement au budget n'a été demandé par un membre du Conseil, il n'y a pas eu lieu de procéder à un vote.

M. Miedinger indique qu'il a bien entendu la proposition de la commission des finances que l'amortissement ait lieu sur 10 ans et celle portant sur la vente de la forge. La Municipalité étudiera tout cela.

Le Président incite les citoyens présents à aller élire le nouveau municipal le 16 décembre et invite chacun à être présent pour l'éventuel second tour. Il insiste en outre sur le fait que dans ce cas les listes pour le second tour soient déposées à temps, conformément aux consignes déjà indiquées. Il remercie le secrétaire et les conseillers pour leur travail et leur participation active. Enfin, M. Ciocca présente ses vœux de fin d'année et invite chacun à fréquenter les fenêtres de l'Avent.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21 heures 10.

Le Président :

Le Secrétaire :